

REGLEMENT INTERIEUR BEBES NAGEURS CADURCIENS et JARDIN D'EVEIL AQUATIQUE Saison 2018 / 2019

L'association des Bébé Nageurs Cadurciens est une association à but non lucratif, soumise à la loi de 1901.

L'association est déclarée à la préfecture et à la DDCSPP.

Le règlement intérieur est approuvé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve chaque année le montant de la cotisation annuelle pour l'année suivante.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les candidatures au conseil d'administration sont adressées par courrier parou mail, au siège de l'association.

Le conseil d'administration appelle à candidature pour son renouvellement dès la fin de la saison par le biais de l'un de ses moyens de communication (site internet, mail).

C'est l'assemblée générale qui vote ensuite la composition de son conseil d'administration.

Les mandats sont de un an.

GENERALITES

L'association a pour but de familiariser l'enfant à l'eau, de favoriser son éveil, son épanouissement, et de manière générale, l'accompagner dans toutes les activités aquatiques. Les Bébé Nageurs Cadurciens accueillent les enfants âgés de 4 mois à 5 ans révolus.

Les séances ont lieu à la Clinique du Quercy et à Divonéo. Elles se déroulent en présence d'un maître-nageur spécialisé et d'un parent accompagnateur.

L'activité est interrompue durant les vacances scolaires.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se dérouleront début septembre dans un lieu communiqué par la suite.

Pour que votre inscription soit prise en compte, les pièces obligatoires sont :

- le dossier dûment rempli (avec photocopie des vaccins et assurance responsabilité civile),
- le certificat médical de non contre-indication OBLIGATOIRE pour L'ENFANT ainsi que pour les Adultes ACCOMPAGNANT l'enfant dans l'eau.
- le règlement intérieur daté et signé.
- l'autorisation du droit à l'image datée et signée.
- le paiement total de l'activité avec un ou plusieurs chèques (en 3 fois maximum pour 1 enfant Octobre, Novembre et Décembre ou en 5 fois maximum pour 2 enfants Octobre, Novembre, Décembre, Janvier et Février).
- une enveloppe A4 timbrée au tarif en vigueur et non nominative.
- l'attestation d'assurance au nom de l'enfant et du / des accompagnateurs (à renouveler en Janvier pour l'année 2017)

L'assurance de l'association est obligatoire (comprise dans le tarif de l'association).
Chaque adhérent doit avoir une responsabilité civile qui le couvre vis-à-vis des tiers.
Les parents déjà membres l'année précédente, et ayant rempli les conditions de préinscription, sont prioritaires.

Dans le cas de places vacantes, une inscription en cours d'année pourra être acceptée, sous les mêmes conditions documentaires, et contre règlement d'un montant de cotisation calculé au prorata temporis.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE PERMET PAS LA PRISE EN COMPTE DE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT.

En cas d'annulation de séances en raison de fermetures techniques imprévues de la piscine, l'association ne peut en aucun cas être tenue responsable (nous essayons de rattraper le plus possible ces séances, en général pendant les vacances scolaires).

Si des séances n'ont pas de parent accompagnateur, elles ne pourront pas être assurées et seront donc annulées et non remboursées. A noter que les séances pourront être rattrapées à la condition d'avoir un parent accompagnateur pour le rattrapage.

EN CAS D'ARRET DE L'ACTIVITE (quel que soit le moment), **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDE** (sauf sous présentation d'un certificat médical contre-indiquant la pratique des bébés nageurs/piscine).

HYGIENE ET TENUE VESTIMENTAIRE:

- L'accès à la piscine se fait exclusivement pieds nus ou avec des chaussures spéciales. Merci de veiller à bien ranger les chaussures (dans le hall d'accueil à Divonéo / salle d'attente des Kinés à la Clinique).
- Maintenir la propreté des locaux (douches, toilettes, vestiaires...).
- Le passage sous la douche est obligatoire avant et après chaque séance pour les enfants et les adultes.
- Veuillez accompagner votre enfant aux toilettes.
- Maillot de bain en tissu obligatoire pour les enfants (pas de couche jetable).

POUR LA CLINIQUE

L'association des Bébé Nageurs Cadurciens utilise les locaux d'un cabinet à usage médical, il convient d'en respecter les locaux et de veiller plus particulièrement aux points suivants :

- éviter le bruit dans les locaux mais aussi sur le parking de la clinique ;
- le déshabillage ne se fait pas dans le hall d'entrée ;
- l'arrivée à la première séance ne se fait que 5/10 minutes avant, et nous demandons aux parents du mardi de bien vouloir attendre que les kinés aient fini leur séance avant de commencer à se préparer ;
- les objets en verre sont formellement interdits, (prévoir des biberons ou des petits pots en plastique) ;
- utiliser les poubelles de l'association et ne pas laisser traîner de couches ou autres déchets).

POUR DIVONEO

- Les bonnets sont obligatoires pour tous.
- Slips ou boxer de bains pour les hommes.

- Accès au bassin limité aux seuls parents accompagnants. L'accès à un bassin est prévu pour les autres parents venus assister à la séance.

L'ACTIVITE PISCINE

Les activités aquatiques se déroulent obligatoirement avec l'accompagnement d'un des parents de l'enfant ou une personne MAJEURE ayant au préalable donné un certificat médical. Malgré la présence du maître-nageur et d'un parent accompagnateur, vous devez surveiller votre enfant.

Ne jamais laisser seul un enfant dans l'eau.

LA REGLE DE UN ADULTE POUR UN ENFANT NE PEUT ETRE EN AUCUN CAS DEROGEE QUEL QUE SOIT L'AGE DE L'ENFANT ; LA MEME REGLE EST ADOPTEE POUR LES FRATRIES.

Seuls les enfants inscrits sont autorisés à participer à l'activité.

En cas d'absence ou de retard du maître-nageur ou du parent accompagnateur, il est **FORMELLEMENT INTERDIT** d'accéder au bassin.

Ne jamais laisser circuler l'enfant seul au bord du bassin.

Il est demandé aux parents d'arriver cinq/dix minutes à l'avance pour être à l'heure prévue dans l'eau.

La douche est obligatoire avant d'entrer dans la piscine.

A la fin de chaque créneau (trente minutes ou quarante-cinq minutes) il est demandé aux parents de bien vouloir quitter le bassin afin d'accueillir le groupe suivant.

Les horaires des séances doivent être **STRICTEMENT** respectés pour le bien-être de tous.

Ne pas laisser d'objets de valeur, argent, clefs de voiture, etc.... dans les vestiaires. En cas de vol, les bébés nageurs cadurciens ainsi que Divonéo ou la Clinique ne pourront être tenus responsables.

CONTRE-INDICATIONS TEMPORAIRES

Syndromes fébriles, épisode infectieux (rhinite purulente, rhino-pharyngite, grippe, angine, otite...).

Toute dermatose infectée (eczéma infecté, impétigo, furoncle).

Toute diarrhée infectieuse.

LES PARENTS ACCOMPAGNATEURS.

Le rôle de l'accompagnateur est d'assurer la sécurité autour du bassin, d'installer le matériel nécessaire à l'activité (brassards, jouets, toboggan, tapis...), et d'aider le maître-nageur dans la mise en place des activités proposées.

Il peut être amené à distribuer des papiers d'information provenant de l'association à destination des parents.

Le parent accompagnateur aura sa cotisation réduite/offerte pour son investissement dans l'association (2 cas selon les formules).

Néanmoins, il devra verser un chèque du montant de sa cotisation au cas où il annulerait en cours d'année ou s'il ne devait pas assurer ses séances.

POUR 2017/2018, CHAQUE PARENT ACCOMPAGNATEUR ASSUERA 7 à 8 SEANCES DANS L'ANNEE.

Le parent accompagnateur s'engage à bien respecter les séances qu'il aura préalablement choisies avec le ou les autres animateurs. En cas d'empêchement de dernière minute, il devra vérifier auprès des autres animateurs son remplacement et devra la récupérer ultérieurement.

Le bureau devra être tenu au courant de toute modification.

VIE ASSOCIATIVE

Tous les membres «actifs» (bureau et parents accompagnateurs) ne sont pas rémunérés et font don de leur temps pour permettre à l'association des Bébés Nageurs Cadurciens, de continuer d'exister. Tous les événements créés par l'association sont mis en place pour récolter des financements pour investir dans du matériel ainsi que des formations pour les maîtres-nageurs.

Sans vous nous ne pourrions pas faire exister l'association dans le temps, c'est pour cela que nous espérons que notre vie associative vous intéressera au même titre que les séances de piscine.

En espérant vous voir nombreux lors de nos événements, veuillez agréer nos sincères salutations.

DOCUMENT A CONSERVER